En Nouvelle-Aquitaine, six étudiants sur dix ne résident pas chez leurs parents

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 100 • Septembre 2021

En 2017, 200 000 étudiants résident en Nouvelle-Aquitaine. Leur lieu de résidence répond notamment à une logique d'implantation de l'offre d'enseignement supérieur. Ainsi, trois étudiants sur quatre poursuivent leur formation dans les intercommunalités de Bordeaux, Poitiers, Limoges, La Rochelle et Pau, quand deux sur trois y résident. À elle seule, Bordeaux Métropole capte 37 % de la population étudiante résidant dans la région. Poursuivre ses études implique parfois un déménagement. Davantage qu'au niveau national, les étudiants néo-aquitains quittent le foyer parental. Ils vivent alors souvent seuls dans des logements d'une pièce, et n'occupent que rarement un emploi. À mesure de l'avancée en âge et dans leurs études, ils habitent des logements plus grands, qu'ils partagent avec leur propre famille. Ils sont alors plus fréquemment en emploi.

En 2017, 200 200 étudiants ► définitions soit 7,7 % des étudiants de France, résident en Nouvelle-Aquitaine. Le territoire se place en sixième position des régions françaises, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts-de-France et Grand Est. Cette population, majoritairement féminine (54 %), est sous-représentée par rapport au poids démographique de la région dans la population totale française (9 %).
Quand ils le peuvent, les étudiants privilégient l'installation à proximité de l'offre d'enseignement post-baccalauréat. Ainsi, cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) accueillent plus de 10 000 étudiants dans leurs établissements d'enseignement supérieur : Bordeaux Métropole, Grand Poitiers, Limoges Métropole et les communautés d'agglomération de La Rochelle et Pau Béarn Pyrénées.
La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région de France métropolitaine où le nombre d'étudiants augmente le plus entre 2012 et 2017, derrière l'Occitanie (16 %). En cinq ans, 12 % d'étudiants supplémentaires y résident (10 % en France métropolitaine). Cette hausse concerne fortement Bordeaux Métropole

► 1. Évolution du nombre d'étudiants, au lieu de résidence, entre 2012 et 2017

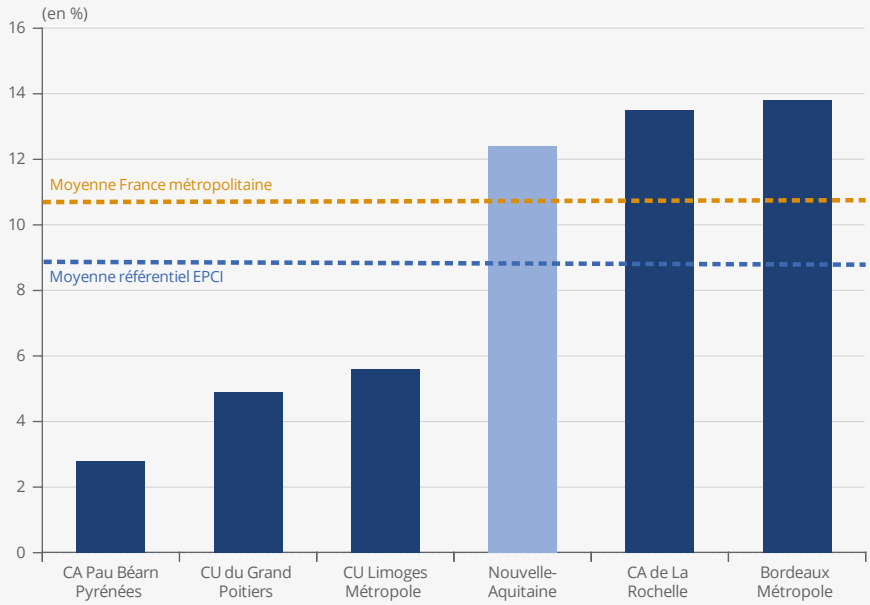

Note : le référentiel EPCI correspond aux 44 EPCI de France comptant plus de 10 000 étudiants inscrits dans leurs établissements d'enseignement supérieur.
Source : Insee, recensements de la population 2012 et 2017

En partenariat avec :

Crous Bordeaux Aquitaine

et la Communauté d'agglomération de La Rochelle ► figure 1, entraînant ainsi une augmentation des besoins en logements pour la population étudiante.

Deux tiers des étudiants habitent dans les cinq grands pôles de formation de Nouvelle-Aquitaine

Trois étudiants sur quatre poursuivent leur cursus après l'obtention de leur baccalauréat (ou équivalent) dans l'un des cinq grands pôles de formation de la région. Dans ces cinq intercommunalités, vit logiquement une large part de la population étudiante (les deux tiers). À elle seule, Bordeaux Métropole accueille 37 % des étudiants néo-aquitains, les EPCI de Poitiers, Limoges, La Rochelle et Pau près de 30 %.
Au sein de ces cinq intercommunalités, 64 % des étudiants habitent la ville principale. Toutefois, cela ne concerne qu'un étudiant sur deux pour Bordeaux, les campus se répartissant aussi sur des communes limitrophes telles Pessac, Talence ou Mérignac.
Une concentration d'étudiants peut entraîner des tensions sur le marché locatif, notamment sur les logements de petite taille ► figure 2. En effet, 53 % des studios sont occupés par un étudiant au sein de l'ensemble des cinq EPCI, une part bien au-delà des moyennes régionale et nationale (respectivement 39 % et 27 %).

La moitié des étudiants de la région sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de leur commune de résidence, plus qu'au niveau national (47 %). Cela limite le temps consacré aux déplacements domicile-études. Ainsi, la répartition des étudiants sur le vaste territoire de la région est hétérogène, se concentrant au plus près de l'offre d'enseignement post-bac. La distance et le coût du logement incitent les étudiants à quitter le domicile parental lorsque leur situation financière le permet. D'une année à l'autre, les étudiants déménagent donc plus souvent (34 %) que l'ensemble de la population (12 %). Une large majorité d'entre eux venant d'un autre EPCI, des DOM ou de l'étranger, sont au début de leur parcours d'études supérieures. Ainsi, 61 % n'ont que le baccalauréat. Les déménagements au sein de la même commune sont plus fréquents avec l'avancée dans les études : 44 % des changements de logement dans la même commune concernent des étudiants titulaires d'au moins un bac+2. Un peu moins du quart des étudiants néo-aquitains vivent dans une commune éloignée de leur lieu d'études, dans un autre EPCI, soit 5 points de moins qu'en France. C'est, logiquement, encore plus marqué pour les étudiants habitant chez leurs parents (46 %), ce qui traduit un choix délibéré ou un arbitrage entre le coût pour se loger et celui d'assumer des trajets pour rejoindre son lieu d'études.

► 2. Part des studios occupés par au moins un étudiant dans l'ensemble des studios, par EPCI en 2017

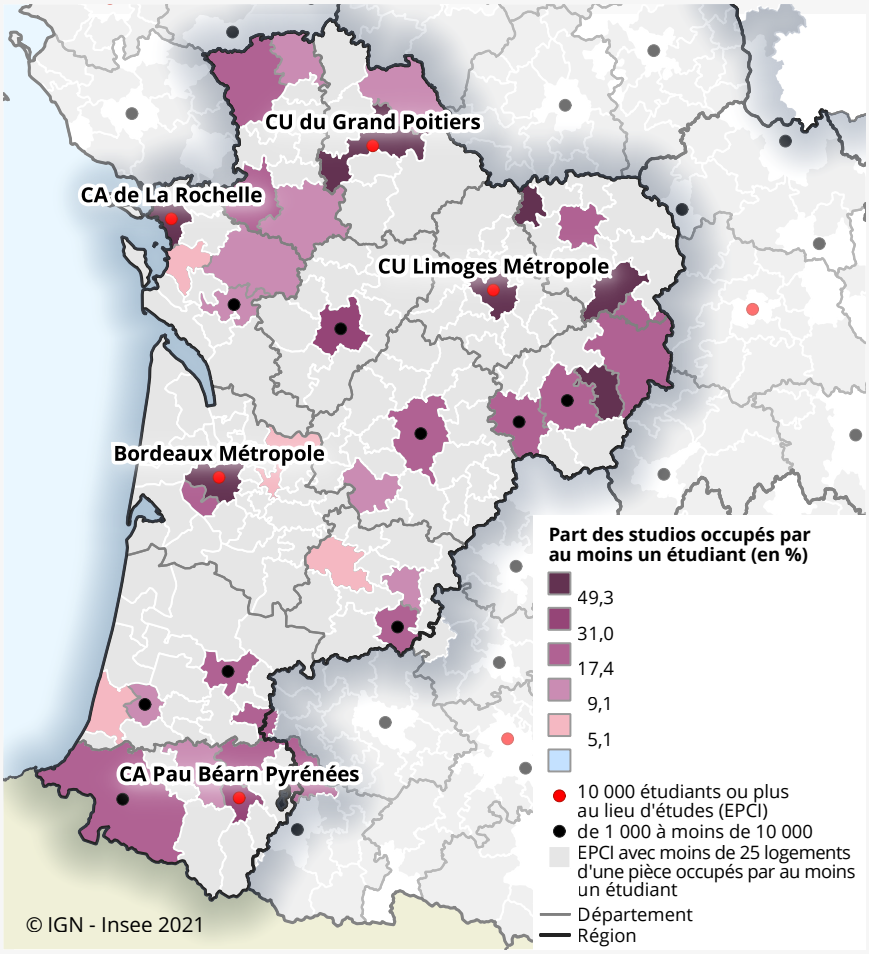

Note : les échelles de couleur sont calculées à partir de la distribution nationale, pour les EPCI ayant au moins 25 logements d'une pièce, occupés par au moins un étudiant. Elles représentent la proportion des studios occupés par au moins un étudiant parmi l'ensemble des studios.
Lecture : à Bordeaux Métropole, 51,0 % des logements d'une pièce sont occupés par au moins un étudiant. Cette intercommunalité fait partie des 10,0 % des EPCI de France pour lesquels le taux d'occupation des studios par les étudiants est supérieur ou égal à 49,3 %. Les autres valeurs de la légende correspondent au premier décile, au premier quartile, à la médiane et au troisième quartile de la distribution nationale de la part des studios occupés par au moins un étudiant parmi l'ensemble des studios de l'EPCI (géographie 2020).
Source : Insee, recensement de la population 2017

► 3. Répartition des étudiants résidant en Nouvelle-Aquitaine et en France selon le type d'hébergement en 2017

	Étudiants résidant		
	En Nouvelle-Aquitaine		En France
	Effectifs	En %	En %
Logements ordinaires	190 600	95,2	94,7
Cité universitaire, foyer d'étudiants, internat	8 700	4,3	4,7
Communauté hors établissement étudiant, habitation mobile	900	0,5	0,6
Ensemble	**200 200**	**100,0**	**100,0**

Source : Insee, recensement de la population 2017

Six étudiants néo-aquitains sur dix n'habitent pas chez leurs parents

Dans la région, quatre étudiants sur dix vivent chez leurs parents ou un membre de leur famille. Cette proportion régionale est la plus faible de France.

Toutefois, des disparités locales existent. Ainsi, les Landes et le Lot-et-Garonne sont les départements de Nouvelle-Aquitaine où les étudiants résident plus fréquemment au domicile familial, avec respectivement 64 % et 60 %.
Les étudiantes quittent le domicile de leurs parents plus souvent que les étudiants, et 38 % d'entre elles occupent, seules, un logement (contre 35 % des étudiants). Elles vivent aussi plus fréquemment en couple ou en famille monoparentale (12 %) que leurs homologues masculins (7 %) mais moins souvent au sein d'une communauté (4 % contre 6 %).
Comme au niveau national, 5 % des étudiants, tous sexes confondus, vivent dans une communauté, c'est-à-dire un établissement disposant de salles de repas ou de douches en commun (cités universitaires, foyers étudiants, internats, autres communautés non étudiantes) ► figure 3. Cependant, la confrontation de l'offre et de la demande de logements en communautés est plus ou moins tendue selon le territoire. La part des étudiants partageant ce mode de vie est ainsi plus importante dans certains départements que dans le reste de la région : 16 % en Corrèze, et 9 % en Dordogne et dans la Vienne, alors que seuls 3 % des étudiants habitant à Bordeaux Métropole résident dans une communauté contre 11 % dans la communauté urbaine du Grand Poitiers.
À 18 ans, 7 % des étudiants résident dans ce type d'habitat ► figure 4. Cette proportion diminue avec l'âge jusqu'à 26 ans puis atteint 9 % chez les 27-28 ans ; cette hausse en fin d'études est en partie due à l'arrivée d'étudiants venus de l'étranger pour poursuivre leur cursus en Nouvelle-Aquitaine.

Parmi les étudiants vivant en logement ordinaire, c'est-à-dire hors d'une communauté, ceux qui ne vivent plus chez leurs parents ou un autre membre de leur famille sont dits « décohabitants » ► définitions. En Nouvelle-Aquitaine, ils sont 110 000, soit 58 % des étudiants de la région (contre 45 % en moyenne nationale), et ils occupent 98 200 logements dans le parc « diffus » ou dans celui spécialement dédié aux étudiants ► figure 5, ► encadré 1. Ce phénomène est particulièrement prononcé dans la Vienne, où 72 % des étudiants résidant dans ce département sont « décohabitants ». Ils sont 64 % en Haute-Vienne et 62 % en Gironde. La métropole bordelaise concentre à elle seule 45 % des logements d'étudiants décohabitants néo-aquitains. Entre 2012 et 2017, le nombre d'étudiants décohabitants y a d'ailleurs augmenté de 24 % (contre 17 % pour l'ensemble des 44 EPCI de France avec plus de 10 000 étudiants dans leurs établissements d'enseignement supérieur).

► 4. Nombre d'étudiants par âge et mode de cohabitation en 2017

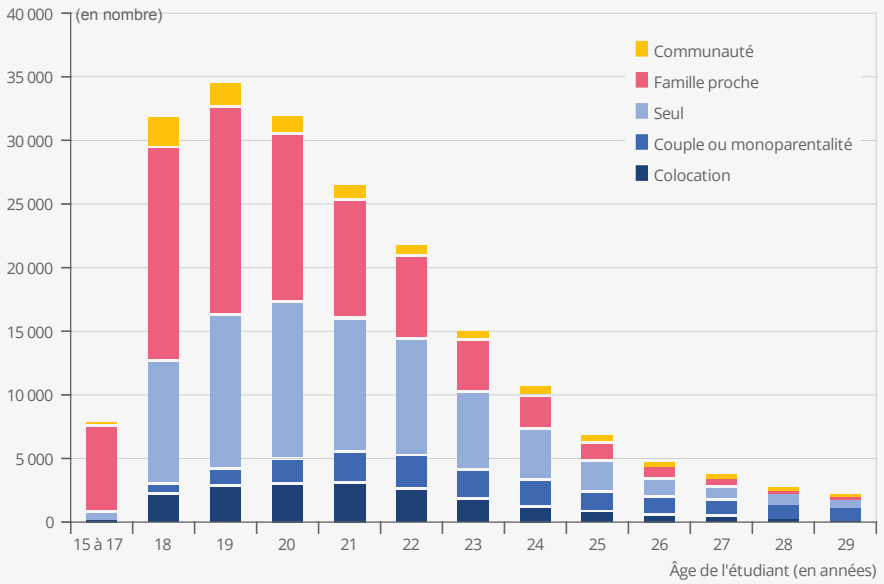

Source : Insee, recensement de la population 2017

► 5. Part des logements ordinaires occupés par au moins un étudiant décohabitant, dans l'ensemble des logements étudiants par EPCI en 2017

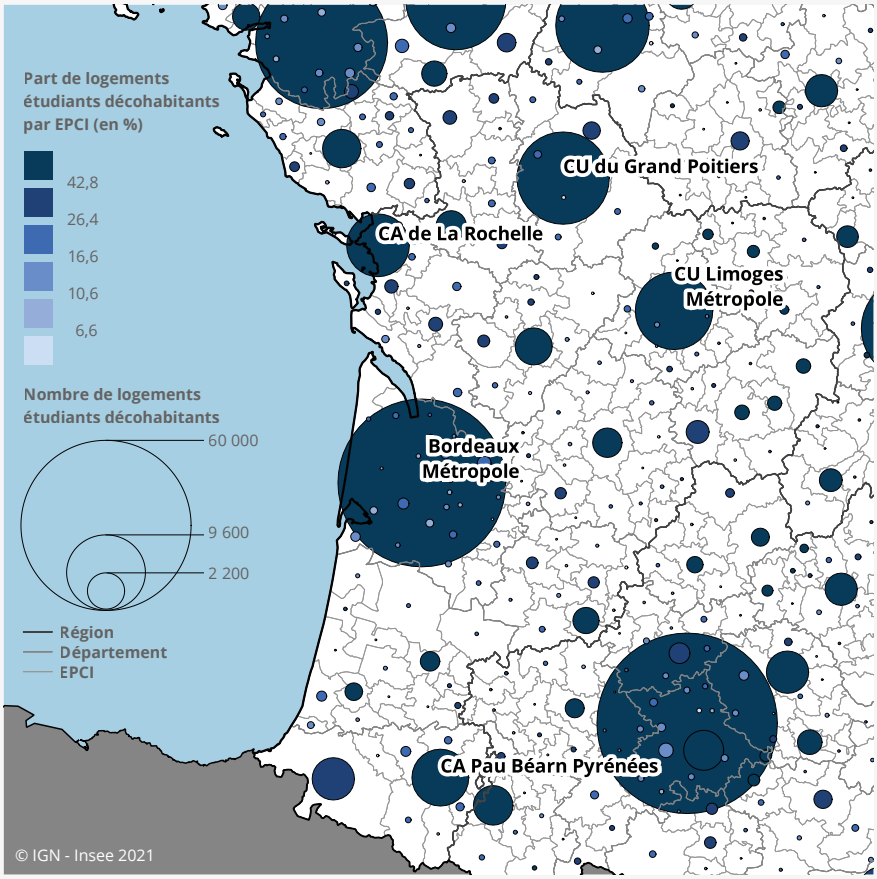

Note : les échelles de couleur sont calculées à partir de la distribution nationale de la proportion, pour chaque EPCI, des logements occupés par au moins un étudiant décohabitant parmi l'ensemble des logements ordinaires où vit au moins un étudiant (y compris quand il vit chez ses parents).
Lecture : à Bordeaux Métropole, 72,0 % des logements étudiants ordinaires sont occupés par au moins un étudiant ne vivant plus chez ses parents. Cette intercommunalité fait partie des 10,0 % des EPCI de France pour lesquels la part des logements d'étudiants décohabitants dans l'ensemble des logements étudiants est supérieure ou égale à 42,8 %. Les autres valeurs de la légende correspondent au premier décile, au premier quartile, à la médiane et au troisième quartile de la distribution nationale des logements étudiants décohabitants par EPCI (géographie 2020).
Source : Insee, recensement de la population 2017

Sept étudiants décohabitants sur dix vivent seuls

Lorsqu'ils ne vivent plus chez leurs parents, les deux tiers des étudiants néo-aquitains, hors communautés, habitent seuls. Ils occupent 73 600 logements ordinaires, soit 75 % des logements des décohabitants (5 points de plus qu'au niveau national). Les logements des étudiants décohabitants vivant seuls ne comportent généralement qu'une seule pièce (61 %, contre 47 % dans l'ensemble des logements décohabitants) et sont plus souvent loués meublés (34 %) en particulier dans le parc dédié aux étudiants.

20 % des étudiants seuls occupent un emploi en parallèle de leurs études contre 25 % de l'ensemble des étudiants décohabitants de Nouvelle-Aquitaine. En emploi, 42 % sont salariés en apprentissage, et de façon moins marquée, en CDI (22 %) ou en CDD (23 %).

Les étudiants vivant seuls sont généralement plus jeunes et, de fait, au début de leur parcours dans les études supérieures : 57 % des logements occupés par un étudiant vivant seul le sont par des jeunes diplômés du baccalauréat ou équivalent, 10 % par des titulaires d'un bac+5.

Trois étudiants décohabitants sur dix ont fondé leur propre famille ou vivent en colocation

En Nouvelle-Aquitaine, 15 300 logements étudiants sont occupés par un couple, avec ou sans enfant, ou une famille monoparentale, soit 16 % des logements étudiants décohabitants (19 % au national). La colocation constitue aussi un autre mode de vie étudiant. Dans la région, 9 400 logements étudiants, qui représentent 10 % des logements étudiants décohabitants (12 % au national), sont occupés en colocation ; 5 800 sont occupés uniquement par des étudiants.
Les logements de ces étudiants disposent de davantage de pièces que l'ensemble des logements étudiants décohabitants et sont, en très grande majorité, loués vides.
Dans les colocations, les étudiants disposant au plus du baccalauréat restent majoritaires. À l'inverse, les étudiants en couple ou en famille monoparentale ont en général un diplôme plus élevé. La moitié de leurs logements abritent des titulaires d'un bac+3 au minimum, et même un quart des diplômés de niveau bac+5 ou plus. Plus âgés, ils sont également plus souvent en emploi (45 % contre 25 % pour l'ensemble des étudiants décohabitants). Comme les colocataires, 28 % d'entre eux occupent un CDI lorsqu'ils sont en emploi.

Pierre-Émile Bidoux, Ghislaine Monerie (Insee), Louis Furtado (Crous Bordeaux–Aquitaine – Observatoire du logement étudiant en Nouvelle-Aquitaine)

► 1. L'offre de logements dédiés aux étudiants en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du Plan 60 000 logements étudiants, la mise en place de la base CLEF par le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la Cohésion des territoires, permet de dénombrer l'offre spécifique de logements à destination des étudiants. En 2020, les Crous de Nouvelle-Aquitaine gèrent 17 000 logements dont 7 000 en cité universitaire traditionnelle. Par ailleurs, 10 500 logements sont aussi réservés aux étudiants dont 7 200 appartiennent à des bailleurs privés et 3 300 à des bailleurs sociaux.

► Définitions

Est définie ici comme **étudiant** toute personne ayant déclaré, au recensement de la population 2017, (exploitation complémentaire) être :
- âgée de 15 à 29 ans
- détentrice du baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires
- et inscrite dans un établissement d'enseignement
- dont le lieu d'études est une commune abritant un établissement d'enseignement supérieur ou un CFA.

Sont ainsi considérées comme étudiants les personnes inscrites à l'université, en CPGE et en BTS-IUT.

Un **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées…). Pour le recensement de la population, dès lors que l'ensemble du bâtiment est composé de logements avec cuisines et sanitaires privés, il est recensé au titre de logements ordinaires ; il ne rentre plus ou pas dans le champ des communautés.

Un **logement étudiant** est défini ici comme un logement ordinaire où habite au moins un étudiant. Ce dernier peut vivre seul, avec ses parents, d'autres membres de sa famille ou d'autres personnes (adulte d'un couple ou d'une famille monoparentale, colocation).

Un **logement (étudiant) décohabitant** est un logement ordinaire où aucun étudiant ne vit avec ses parents ou un autre membre de sa famille (hors conjoint ou enfant).

► Pour en savoir plus

- **Lacour C., Kempf N.,** « Un Néo-Aquitain sur deux vit dans une commune rurale », *Insee Flash Nouvelle-Aquitaine* n° 66, avril 2021
- « Le logement des étudiants dans la métropole bordelaise » - *Observatoire de l'habitat et des modes de vie*, *Dossier A'urba*, janvier 2021
- **Ferret J-P., Joubert M.,** « Déménager ou pas : une alternative pour la poursuite des études supérieures », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 56, juin 2018

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 2. L'Observatoire du logement étudiant en Nouvelle-Aquitaine

Le Crous de Bordeaux-Aquitaine et l'Université Bordeaux-Montaigne portent l'Observatoire du logement étudiant en Nouvelle-Aquitaine (Olena). Cet observatoire a été constitué dans le prolongement de l'appel à projets lancé par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'association des villes universitaires de France, l'assemblée des communautés de France, France urbaine et la conférence des Présidents d'université. Labellisé en 2019 puis en 2021 pour une nouvelle période de 3 ans parmi les 25 observatoires territoriaux du logement étudiant, l'Olena a vocation à offrir une connaissance quantitative et qualitative de l'offre et des besoins actuels et prévisibles de logement étudiant et être un espace d'échanges et de partage entre les acteurs du territoire. Les missions de l'Olena consistent ainsi à structurer les actions partenariales participant à la prise de décisions, et à collecter des données selon une grille nationale établie par la FNAU.
La tension constatée sur ce segment du marché locatif à l'échelle de plusieurs villes universitaires de la région Nouvelle-Aquitaine a conduit les acteurs à décrypter les dynamiques et stratégies des étudiants dans leur choix du lieu de vie et d'études. L'approche régionale permet de faciliter la mise en perspective et mutualiser certaines études.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédaction en chef :
Anne Maurellet

Bureau de presse :
05 57 95 03 89
ISSN 2492 – 6876
© Insee 2021
www.insee.fr
@InseeRegions

Depuis 75 ans l'Insee vous parle de vous